

N^o 1
de Rude
reçu en dépôt samedi
13 juillet 1833
avec le Plan Symbolique de
l'association mutuelle.

Ms Rude 376

Croix-Rousse, le 30 mars 1828.

420

Monsieur le Directeur.

Nous avons l'honneur de vous informer que, nous étant rentrés à votre invitation aujourd'hui, nous avons eu le regret de ne pas vous y voir ; néanmoins comme il devient urgent d'arriver à un résultat quelconque, il a été décidé à l'unanimité que la société serait considérée comme organisée provisoirement à compter de ce jour 30 mars. En conséquence, des ordres ont été donnés pour que les assemblées de compagnies commencent à avoir lieu, la 1^{re} pour dimanche prochain 6 avril.

Des autorisations ont également été données pour l'achat des fournitures de bureau nécessaires.

Il nous eut été fort agréable que vous eussiez pu être présent, mais nous aimons à croire que des considérations majeures vous en ont empêché.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Directeur,
avec une parfaite considération, vos dévoués serviteurs.



Bouvery

Leborgne¹

Masson-Sibut

Chaboud

Reynaud

Doucet²

Barthélémy.

n° 715.

T. S. V. P. F

1. (Laborage). Depuis plusieurs années j'employais le temps qui s'ou-
lait en attendant d'être servi dans la cage à canard avec les chefs d'ateli-
liers sur l'art et les besoins de s'associer. Cet art consistait tout simple-
ment à former des réunions de 20, correspondantes entre elles, afin d'étudier
l'article 291 du code pénal. Ces besoins, c'étaient l'indis pensable
nécessité de sapper les nombreux et nombreux abus dont nous étions
victimes. En tête je citais l'inexécution des promesses des fabricans
lorsqu'ils nous faisaient monter des métiers dispendieux pour un laps
de temps qui est indispensable pour ^{couvrir} les frais de montage. Les
promesses (leur disais-je), comme vous le savez, ne se réalisent presque
jamais; apprenons aux fabricans que nous savons compter et que nous
connaissons nos droits, mais avant étudions ces mêmes droits et nous
sentirons que nous sommes protégés par la loi, que si nous ne l'in-
voquons pas en tems et lieu, cette loi protectrice, ce n'est pas la faute du
légitiateur mais bien la nôtre. Réunissions-nous et instruisons-nous,
formons un foyer de lumières, apprenons que nos intérêts et notre
honneur nous commandent l'union. Si ce n'est pas pour amour pour
autrui, que ce soit au moins pour nos intérêts particuliers. Je sens
que l'égoïsme ne peut s'extirper d'un seul coup, l'opération serait
impraticable. Je vous le repeterai donc souvent; c'est pour nous-même
que nous devons aimer les autres.

Nous avons dans nos ateliers une grande réforme à opérer: c'est l'insubordination toujours croissante résultant de l'inexécution de la loi sur les
livrets d'ouvriers. [La conséquence la plus onéreuse de l'inexécution de cette
loi, c'est l'inexécution des contrats d'apprentissage]. Nous ne paraîtrons
au grand jour que pour nous montrer hostiles contre l'insubordina-
tion de nos subalternes. Vous sentez que les fabricants ouiraient

haro harra (sic) contre notre frèle et naissante institution, ils auraient promptement recours aux menaces de ~~cessation~~ privation d'ouvrage contre ceux qui s'affileraient avec nous, ils emploieraient même les sollicitations auprès de l'autorité pour nous intimider et nous déunir. du lieu qu'en préchant subordination, rien que subordination, nous endormirions nos arges et réunirions les timides, vous savez combien ~~des~~ ces derniers sont nombreux parmi nous. C'est La Timidité! vous le savez que trop est le type du canut. Nulle autre profession n'est si peu ouverte que la notre. C'est à notre vie sedentaire, que dis-je sédentaire, que ne dis-je plutôt casanière, qui influence aussi sur notre moral. Il est étiole comme notre physique. Il faut, pour remédier à ce double évidemment créé à notre profession un esprit de corps, Pour y parvenir, il n'y a qu'une seule route, c'est l'association.

Dans l'association nous pourrons puiser toutes les connaissances de mécanique et de droit industriel, toutes les consolations à nos mœurs, nous apprendrons que l'homme pauvre n'est pas un pauvre homme, que cette dernière dénomination n'appartient qu'à l'homme dépourvu de probité. Axiome puissant pour nous procurer la resignation nécessaire à notre sort - quand nous serons tous pénétrés de notre dignité d'homme, les autres habitans de la cité dont sans nous en douter nous faisons depuis longtemps gloire et la richesse, cesseront d'employer le mot cannut dans un sens railleur ou injurieux.

Charnier.

1827.

A Monsieur
Monsieur Charnier
Montée St Barthélemy
N° 11 - à Lyon